



Conditions générales de ventes

(En vigueur à partir du 01/01/2024)

Anne So'Litho



Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **Anne So'Litho** et de son client dans le cadre de la vente de prestations et de marchandises suivantes:

- prestation de sophrologie ou de lithothérapie
- Création et vente de bijouterie artisanale en pierre

Toute prestation accomplie par la société **Anne So'Litho** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Tarifs

Les prix des prestations et des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande ou de la séance. Ils sont libellés en euros et calculés sans taxe (TVA non applicable, art 293B du CGI). Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais de transport, hôtellerie et restauration applicables au jour de la commande si nécessaire.

La société **Anne So'Litho** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées et prestations effectuées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. pour les créations de bijoux uniquement.

Clause n° 3 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 4 : Devis/commande

Le devis est obligatoire dans les cas suivants : Le tarif du produit ou de la prestation ou de l'ensemble est supérieur ou égal à 500 € TTC

Un devis pourra être effectué à la demande expresse du client

Le devis est juridiquement une offre de contrat, et, à ce titre, il engage fermement le professionnel et le client individuel dès signature du client.

Le Devis est adressé par voie électronique et précise notamment : la prestation réalisée, le prix de la prestation et les éventuelles majorations (transport/hôtellerie/restauration/frais de port)

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client doit renvoyer le devis sans aucune modification à **Anne So'Litho** par tout moyen à sa convenance et dûment signé avec la mention "bon pour accord".

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- Chèque
- Virement ;
- Espèces
- Autres possibilités de paiements dématérialisé (Paylib ou Paypal)

Le paiement s'effectue comptant sans acompte dans les cas suivants :

- Lithothérapie (Bijoux et autres créations):
 - avant envoi de marchandise
 - remise en main propre
- Sophrologie

- à la séance
- $\frac{1}{2}$ journée

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société **Anne So'Litho** une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans le mois qui suit la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société **Anne So'Litho**.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété et de prestation

La société **Anne So'Litho** conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. Aucune marchandise ne sera emportée ou envoyée avant paiement intégral.

Elle se réserve également le droit de refuser d'effectuer toute prestation si le devis et l'acompte ne sont pas régularisés à minima 2 semaines avant la date de ladite prestation.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. La société **Anne So'Litho** ne saurait être responsable en cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires directement au transporteur. De plus, le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement en cas de retard.

Clause n° 10 : Confidentialité

La société **Anne So'Litho** s'engage à conserver strictement les données confidentielles et à ne divulguer aucune information exprimée lors des séances car elle est soumise au secret professionnel régi par le code de déontologie des Sophrologues.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du lieu du siège social.